



**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

DÉLIBÉRATION N° 12/2023

SÉANCE DU MERCREDI 3 MAI 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le lundi 24 avril 2023)

Présents : 12

Absents : 7

(Pouvoirs : 5)

**Présents :** Mesdames Odile JACOB-VARLET, Yolande VON HOF, Messieurs Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, Thierry HORY, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE.

**Absents excusés :**

Claire ANCEL	(pouvoir donné à Roger PEULTIER)
François HENRION	(pouvoir donné à Pierre MUEL)
Véronique KREMER	(pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Michel LISSMANN	(pouvoir donné à Thierry HORY)
Lucien VETSCH	(pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Jean BAUCHEZ, Frédéric NAVROT	

**OBJET : PERSONNEL : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RÉGIE**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les modifications apportées au Règlement Intérieur de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz telles que présentées en annexe.

Ces modifications ont été préalablement discutées avec les représentants du personnel. Ce règlement intérieur est destiné à l'ensemble du personnel et fixe les règles relatives à l'hygiène, la sécurité et plus généralement à la vie au sein de la Régie.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'approuver les modifications apportées au Règlement Intérieur de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz
- D'autoriser la Directrice à signer le règlement intérieur ainsi modifié.

## MOTION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 18 décembre 2019, portant adoption du règlement intérieur de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz,

Vu le projet de révision du Règlement Intérieur joint en annexe,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social et Économique en date du 26 avril 2023,

**APPROUVE** les modifications apportées au Règlement Intérieur de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz telles que présentées en annexe ;

**AUTORISE** la Directrice à signer le Règlement Intérieur ainsi modifié.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 3 mai 2023,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.